

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES PRODUITS DE NERIM

NERIM SAS, ci-après dénommée "NERIM", a une activité de fournisseur d'accès à l'Internet

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions générales et particulières dans lesquelles NERIM met à la disposition de l'ABONNE ses produits et/ou services.

L'enregistrement en ligne de l'ABONNE à un produit et/ou service NERIM nécessite la lecture des conditions générales et particulières décrites ci-après.

La signature du "Bon de commande" entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions générales et particulières décrites ci-après.

Les conditions spécifiques stipulées sur le "Bon de commande", fourni à l'ABONNE lors de son adhésion par une autre méthode que l'enregistrement en ligne, font partie intégrante du présent contrat.

Dans tous les cas le paiement de la première facture vaut acceptation des termes du contrat pour les clients ABONNES.

ARTICLE 2 - GENERALITES

2.1 Le droit accordé à l'ABONNE dans le cadre des Produits et Services Nerim est personnel, incessible et non-transférable.

2.2 L'abonnement ne comprend pas les différentes redevances dues au titre d'une consultation à un ou plusieurs services payants.

ARTICLE 3 - ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

3.1 L'ABONNE déclare être âgé d'au moins 18 ans.

3.2 L'ABONNE s'engage à communiquer ses coordonnées (Société, N° SIRET, Code APE / NAF, N° TVA intracommunautaire, Nom et Prénom de l'interlocuteur, adresse, n° de téléphone, n° de fax, e-mail, coordonnées bancaires) exactes sous peine de voir son inscription annulée.

3.3 Tout UTILISATEUR bénéficiaire d'une période de gratuité et ayant communiqué ses coordonnées bancaires, deviendra ABONNE à NERIM à la souscription de l'abonnement, déclenchant automatiquement le prélèvement des sommes dues.

3.3 L'abonnement est réputé souscrit, à compter de la réception du bon de commande et de l'autorisation de prélèvements dûment remplis et signés.

ARTICLE 4 - TARIF DU SERVICE D'ACCES

Sauf disposition contraire prévue aux conditions spécifiques de ventes, les présentes conditions tarifaires s'appliquent à l'ensemble des produits et services de NERIM.

4.1 Toute période commencée est due.

4.2 Sans préjudice des dispositions de l'article 9.1 des présentes conditions générales, toute somme non réglée, tout impayé (rejet de prélèvement) ou tout retard de paiement entraînera la suspension immédiate de l'accès et des options souscrites, en attendant la régularisation de la situation. La réouverture de l'accès sera effectuée dès réception du règlement.

A compter de la suspension, NERIM enjoindra l'ABONNE de régulariser la situation sous quinzaine à compter de la réception dudit courrier.

Dans le cas où le paiement des sommes dues ne serait pas parvenu à NERIM dans les délais indiqués à l'article 4.1, le montant ainsi restant dû sera majoré d'un montant de douze euros (12,00 €) correspondant aux frais de gestion des impayés.

Les frais relatifs à un rejet de prélèvement s'élèveront à douze (12) euros.

Des frais de gestion, d'un montant de deux euros et cinquante centimes (2,50) d'euros, seront appliqués pour tout autre moyen de paiement que les prélèvements.

En l'absence de régularisation par l'ABONNE et après relance par lettre recommandée avec accusé de réception, NERIM, se réserve le droit de mettre le dossier litigieux au contentieux. L'ensemble des frais engagés par la société NERIM sera à la charge de l'ABONNE.

L'ABONNE ne pourra, en aucun cas, demander une quelconque indemnité à NERIM, du fait de l'interruption de l'accès au service suite à l'incident de paiement.

4.3 **Dépôt de garantie** - Afin de garantir le paiement du service, NERIM peut demander un dépôt de garantie à l'ABONNE à la date de signature de la commande ou à tout moment trois (3) mois après la date de début du service ou, si elle préexistait, après la date de début du

service du premier lien d'accès commandé par l'ABONNE en application des présentes conditions générales de vente, si des incidents ou retards de paiement sont constatés, ou en cas de hausse significative des sommes facturées ou d'évolution de la situation financière de l'ABONNE. NERIM adressera sa demande sur la commande ou, en cours de commande, par lettre recommandée avec avis de réception.

L'ABONNE remettra alors à NERIM, au titre de dépôt de garantie, un montant initial correspondant à (i) six (6) mois de facturation calculés sur la base des prévisions de commandes fournies par l'ABONNE ou (ii), si le dépôt est effectué plus de six (6) mois après la commande du premier lien d'accès, aux six (6) derniers mois de facturation effective au titre de l'ensemble des commandes en cours en application des présentes conditions générales de vente.

Le montant du dépôt sera ensuite ajusté trimestriellement en fonction des montants réellement facturés de manière à correspondre à tout moment à six (6) mois de facturation du service au titre de l'ensemble des commandes en cours en application des présentes conditions générales de vente.

En cas de non paiement total ou partiel d'une quelconque facture à son échéance et après mise en demeure restée sans effet pendant huit (8) jours à compter de son envoi, NERIM pourra déduire le montant correspondant du dépôt de garantie. NERIM informera l'ABONNE de cette déduction par lettre recommandée avec avis de réception, et l'ABONNE devra reconstituer le dépôt de garantie.

L'ABONNE procédera à tout versement, ajustement ou reconstitution du dépôt de garantie comme décrit ci-dessus au plus tard huit (8) jours après le fait générateur. Au cas où l'ABONNE ne procéderait pas à un tel versement, ajustement ou reconstitution dans le délai précité, les dispositions des présentes conditions générales de vente relatives au retard ou au non paiement d'une quelconque facture s'appliqueront. A défaut pour l'ABONNE de verser le dépôt de garantie avant la date de début du service, si un tel dépôt est prévu, la fourniture du service sera suspendue. Néanmoins, l'ABONNE paiera les redevances liées au service à partir de la date prévisionnelle de début du service indiquée sur la commande. A défaut de versement, d'ajustement ou de reconstitution du dépôt de garantie en temps utiles, aucun lien d'accès ne pourra être commandé par l'ABONNE jusqu'à la date de paiement, d'ajustement ou de reconstitution du dépôt. En l'absence de retards de paiement de l'ABONNE et/ou de différend entre les parties, le dépôt de garantie sera restitué à l'ABONNE par NERIM deux (2) mois après la fin de la dernière commande en vigueur.

4.4 Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés dans le Bon de commande, en fonction des choix de l'ABONNE. Ils sont exprimés hors taxes et toutes taxes comprises, NERIM se réservant le droit de reporter toute nouvelle taxe et augmentation de taux. Les tarifs pourront notamment être amenés à évoluer en fonction de la variation de l'indice du prix de l'électricité. L'ensemble de ces tarifs est révisable mensuellement, tout comme les périodicités d'abonnement et de prélèvement qui y sont attachées. Ces modifications seront notifiées à l'ABONNE, par e-mail et/ou par courrier, au moins un mois avant leur date d'application. A défaut de contestation par l'ABONNE de ces nouveaux tarifs dans le respect des conditions indiquées à l'article « RESILIATION » des conditions spécifiques de ventes applicables à chaque produit et/ou service, ceux-ci seront réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par l'ABONNE. Dans l'hypothèse où l'ABONNE n'accepterait pas les nouveaux tarifs de NERIM, il est libre de résilier son abonnement dans le respect de l'article 9 des présentes et de l'article « RESILIATION » des conditions spécifiques de vente. En ce cas l'ancien tarif restera applicable jusqu'à expiration de la période d'abonnement en cours.

Sauf résiliation de la part de l'ABONNE conformément au présent paragraphe, le nouveau tarif s'appliquera automatiquement à la date d'entrée en vigueur indiquée dans l'avertissement.

4.5 **Souscription d'options** : En sus de son abonnement à NERIM, l'ABONNE peut s'abonner à des options, dans les mêmes conditions que celles décrites dans les présentes. L'ABONNE est en droit de résilier à tout moment son abonnement aux options, conformément à l'article « RESILIATION » des conditions spécifiques de vente et conserver son abonnement à NERIM. Toutes les clauses mentionnées dans les présentes relatives à la résiliation sont applicables aux options. En cas d'abonnement à une option, l'ABONNE s'engage à prendre connaissance des conditions spécifiques, accessibles en ligne, applicables à cette option.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE NERIM

NERIM s'oblige à assurer le fonctionnement du Centre Serveur 24h/24h et sept jours sur sept, sous réserve des périodes de maintenance et des pannes éventuelles, mais ne garantit pas en particulier les taux de transfert et les temps de réponse des informations circulant à partir de son Centre Serveur vers INTERNET, ainsi que du central téléphonique appartenant à l'opérateur télécom vers son Centre Serveur. En effet, le ralentissement de ces dernières ne relève pas de la prestation d'accès offerte par NERIM mais des caractéristiques inhérentes aux réseaux en ligne relatives aux moyens techniques d'absorption du trafic généré.

ARTICLE 6 – DÉCLARATIONS

6.1 L'ABONNE déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'INTERNET décrites ci-dessous et reconnaît :

- que le Service d'Accès n'est pas un service télématique ou d'information mais seulement un service de connexion entre l'Équipement et le Centre Serveur aux fins de transmissions de données entre réseaux au sein d'INTERNET, NERIM n'assumant aucune responsabilité autre que celles expressément décrites dans les présentes ;
- qu'il s'est assuré que le Service d'Accès et la Ligne sont aptes à répondre à ses besoins ;
- que les transmissions de données sur INTERNET ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée ;
- que certains réseaux et services spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès ;
- que les données circulant sur INTERNET ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par l'ABONNE à ses risques et périls ;
- que certaines des données circulant sur INTERNET peuvent faire l'objet d'une appropriation privative au titre d'une législation sur la propriété intellectuelle et que c'est dans le respect de cette législation, qu'il interroge, consulte, demande, stocke sur son Équipement les données accessibles sur INTERNET ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur l'Équipement de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers via le Service d'Accès ;
- qu'il respecte les codes de conduite, usages et règles de comportement qui sont diffusés sur les sites web et les galeries marchandes, comme les notices d'utilisations, avertissements, reproduits ou mentionnés par NERIM, dont la violation peut avoir pour effet de bloquer provisoirement l'accès à un, plusieurs ou la totalité des services et d'entraîner la résiliation à terme et unilatéralement du contrat d'abonnement si l'UTILISATEUR, soit diffuse des contenus illicites ou en permet la consultation, soit contrevient aux règles d'usage énoncées par NERIM ;
- que l'Équipement connecté au Centre Serveur est sous son entière responsabilité et qu'en conséquence NERIM n'est en rien responsable de tout dommage pouvant survenir à son Équipement du fait de sa connexion ;

6.2 L'ABONNE s'engage à respecter la charte de bonne conduite de NERIM

Cette charte a pour but de définir les règles de bonne conduite que devra respecter l'ABONNE NERIM lors de l'usage des services NERIM.

6.2.1. Portée

La présente charte s'applique à l'usage de tous les services NERIM qu'utilise l'ABONNE. Cela comprend, notamment, la prestation d'accès à Internet, l'usage de la boîte aux lettres électronique, l'utilisation de forum et la publication de pages personnelles. Cet engagement est général et porte sur tous les supports, notamment image, son, texte, vidéo, logiciel, base de données.

6.2.2. Protection des mineurs

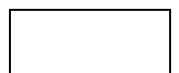
L'ABONNE a le devoir de protéger les personnes dont il a la charge contre tout préjudice que pourrait induire la visite de sites qui seraient susceptibles de comporter des atteintes à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

L'ABONNE s'engage à faire en sorte que tout usage des services NERIM attachés à son abonnement par un mineur soit placé sous son contrôle.

6.2.3. Règles d'usage des services NERIM

- Respect de la Netiquette et des lois et règlements.

La Netiquette est un code de bonne conduite élaboré par la communauté des internautes et son non respect par l'ABONNE peut provoquer à son encontre des réactions de



la part des autres internautes pour lesquels NERIM ne pourra être tenu responsable.

Par ailleurs, l'ABONNE s'interdit de publier, par quelque moyen que ce soit, un contenu contraire à l'ordre public, notamment et non limitativement, des contenus à caractère pédophile, pornographique, incitant au suicide, à la haine raciale ou à la commission de crimes et délits xénophobes, antisémites ou portant atteinte au droit à l'image et au respect de la vie privée. De même, l'ABONNE s'interdit de porter atteinte aux droits patrimoniaux d'autrui, notamment et non limitativement, de diffuser des contenus portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle et industrielle. Pour en savoir plus sur la Netiquette, consulter : <http://www.afa-france.com/deontologie.html>

- "Spamming", "junk mail" et chaînes de lettres

L'utilisation par l'ABONNE des services mails NERIM à des fins frauduleuses ou nuisibles, telle que notamment l'envoi en nombre de messages non sollicités et autre fait de type "spamming" sont formellement interdits.

- Piratage et hacking

L'ABONNE s'engage à ne pas utiliser les services à des fins de piratage, d'intrusion dans des systèmes informatisés ou de "hacking", ainsi que tout autre agissement répréhensible civilement ou pénalement et/ou susceptible de causer des dommages à autrui.

6.3 En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques du Service d'Accès et d'INTERNET, l'ABONNE renonce à engager la responsabilité de NERIM concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

6.4 L'ABONNE est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés), à NERIM du fait de l'utilisation illégale ou non du Service d'accès. Dans les cas indiqués ci-dessus, l'ABONNE ou l'UTILISATEUR s'engage à indemniser NERIM en cas de condamnation à l'encontre de cette dernière au paiement de dommages et intérêts (y compris les frais d'avocat). Par ailleurs, l'ABONNE s'engage à rembourser NERIM des frais occasionnés par la réparation des dommages qu'il a causés.

6.5 NERIM ne consent aucune garantie, expresse, implicite, légale ou autre, et exclut en particulier toute garantie implicite ou expresse concernant notamment l'aptitude du Service d'Accès à répondre aux attentes ou aux besoins particuliers de l'ABONNE.

6.6 Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de NERIM en vertu des présentes Conditions Générales ne saurait excéder le montant de l'abonnement perçu par NERIM jusqu'à la date du fait générateur de sa responsabilité. En aucun cas, NERIM n'encourra de responsabilité pour perte de bénéfices, perte de données, frais d'acquisition de produits ou services de remplacement.

De plus, NERIM ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect, consécutif à l'utilisation des données accessibles par le Net, que NERIM ait été ou non informé de l'éventualité de tels dommages. L'ABONNE reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage de l'obligation de payer tout montant dû à NERIM au titre des présentes.

ARTICLE 7 - COURRIER ÉLECTRONIQUE

Il est expressément indiqué que la boîte aux lettres communiquée par l'ABONNE à NERIM lors de la souscription d'un produit et/ou service Nerim constitue l'adresse e-mail principale de l'ABONNE. NERIM se réserve le droit de communiquer avec l'ABONNE sur cette adresse pour l'informer de l'évolution des présentes conditions ou de son compte. L'ABONNE s'engage donc à consulter régulièrement les messages adressés par NERIM à son adresse e-mail principale. Toute communication réalisée par NERIM auprès de l'ABONNE à son adresse e-mail principale est réputée avoir été reçue et lue par l'ABONNE. NERIM se réserve par ailleurs le droit de communiquer à tout moment avec ses ABONNES par tous les moyens dont il dispose.

ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ

8.1 NERIM concède au Client un droit d'usage non exclusif, non transférable ni cessible sur les logiciels et équipement pour les seuls besoins propres liés à l'utilisation des produits et services NERIM.

L'équipement demeure la propriété exclusive, incessible et insaisissable de NERIM ou de ses ayants droit. L'équipement ne pourra être cédé ou mis à disposition d'un tiers sous quelque forme que ce soit. L'ABONNE aura la qualité de gardien de l'équipement au sens de l'article 1384 alinéa 1 du Code civil et il s'engage à le conserver pendant toute la durée du Contrat de Service.

En cas de saisie ou de toute autre prétention d'un tiers à des droits sur les Equipements de NERIM, y compris les

éventuels logiciels, l'ABONNE est tenu de s'y opposer et d'en aviser immédiatement NERIM afin de lui permettre de sauvegarder ses droits. De la même manière, en cas de procédure collective du Client et/ou de l'Utilisateur Final, l'ABONNE avisera immédiatement NERIM.

8.2 Lorsque des supports physiques, comprenant des logiciels, sont remis au Client, lesdits supports restent la propriété pleine et entière de NERIM, sauf dérogation expresse et écrite accordée par le Fournisseur.

8.3 L'ABONNE s'engage à ne pas porter atteinte directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers auquel il serait associé, aux droits de propriété en cause.

8.4 Réserve de propriété - Transfert de risques

En cas de souscription à une offre NERIM, la propriété du produit vendu ne sera transférée au Client qu'une fois effectué le paiement intégral du prix. Cependant, la charge des risques de détérioration, de perte ou de vol du produit sera transférée à l'ABONNE dès l'expédition. Il devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION

9.1 NERIM se réserve le droit de résilier, sans formalité et de plein droit, l'abonnement en cas de violation d'une des clauses des présentes conditions et en particulier dans les cas où :

- l'ABONNE mettrait à disposition du public, sur ou à travers les services de NERIM, un ou des contenu(s) manifestement contraire(s) aux lois et réglementations en vigueur à ce jour en France et relevant notamment mais non limitativement de la pédophilie, de l'incitation à la haine raciale, de la négation des crimes contre l'humanité, de l'appel au meurtre, du proxénétisme ;

- NERIM constaterait que l'ABONNE pratique le multipostage abusif de courriers électroniques sans sollicitation des destinataires ;

- NERIM constaterait des actes de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau ayant pour cause ou origine la connexion avec l'ABONNE ;

- en cas de non-paiement à l'échéance de l'une des sommes dues par l'ABONNE à NERIM aux titres des présentes et en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé ;

9.2 Dans le cas où l'une des hypothèses visées à l'alinéa précédent se réaliserait, NERIM se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier l'abonnement immédiatement ou à l'échéance de celui-ci, et ceci, sans indemnité. Les sommes précédemment versées par l'ABONNE resteront acquises à NERIM, sans préjudice des sommes restant dues, ni des poursuites judiciaires que NERIM pourrait entreprendre à l'encontre de l'ABONNE. Les sommes dues par l'ABONNE restent exigibles même après la prise d'effet de la résiliation.

9.3 NERIM se réserve le droit de résilier l'abonnement si après réception de la lettre recommandée avec accusé de réception (cf. article 4.2) et après un délai de quinze (15) jours, l'ABONNE n'a toujours pas régularisé sa situation.

9.4 Dans le cas d'une résiliation anticipée par l'ABONNE, et quelle qu'en soit la raison, celui-ci sera tenu de payer intégralement les mensualités restantes de la période contractuelle en cours.

9.5 Après résiliation d'une commande, pour quelque cause que ce soit, le Client s'oblige à restituer à NERIM l'ensemble des matériels et logiciels qui lui ont été concédés dont le Fournisseur récupère le plein usage, restituer et/ou laisser au personnel de NERIM le libre accès de ses locaux pour retirer les matériels et installations appartenant à ce dernier. En cas d'obstacle, de refus, de destruction ou de perte du matériel imputable au Client, le matériel lui sera facturé à sa valeur neuve indiquée sur le bon de commande.

ARTICLE 10 – CESSIION DE CONTRAT ET SOUS-TRAITANCE

L'ABONNE reconnaît que le présent Contrat et les Commandes Acceptées y afférent sont conclus par NERIM en considération de la personne de l'ABONNE. Par conséquent, il ne peut céder tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent Contrat ou des Commandes Acceptées, sauf accord écrit préalable de la NERIM et sauf à toute entité contrôlée par l'ABONNE ou contrôlant l'ABONNE au sens de l'article L 233-3 du Nouveau Code de Commerce, ainsi que dans le cadre d'une fusion ou d'un apport partiel d'actif, ou à l'utilisateur final.

NERIM est autorisée à céder ses droits et obligations au titre du présent Contrat à toute entité détenue ou contrôlée directement ou indirectement par NERIM. NERIM est également autorisé à céder ses droits et obligations au titre du présent Contrat dans le cas d'une fusion ou d'une réorganisation de NERIM, à toute entité à laquelle NERIM

cède une partie substantielle des actifs intéressant le présent Contrat, ou à une de ses filiales.

L'ABONNE reconnaît que NERIM a la possibilité de sous-traiter à des tiers l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat et des Commandes Acceptées.

ARTICLE 11 – MAINTENANCE

Le service de maintenance ne couvre que les prestations liées à un usage normal et conforme des équipements et matériels mis à disposition du Client. Toute intervention supplémentaire de Nerim et notamment celles rendus nécessaires par la défaillance ou la négligence du Client sera facturée à celui-ci.

ARTICLE 12 – DIVERS

12.1 Information. L'ABONNE s'engage à informer NERIM par écrit de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de l'Équipement, changement de coordonnées bancaires). NERIM ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir l'ABONNE et/ou les tiers dans l'hypothèse où l'ABONNE aurait omis de notifier à NERIM une quelconque modification.

12.2 Réactualisation des Conditions Générales de Vente. NERIM se fait un devoir de réactualiser régulièrement les termes des présentes (www.nerim.net/cgv) afin de prendre en compte toute évolution jurisprudentielle et/ou technique.

12.3 Interruptions de service. NERIM se réserve le droit d'interrompre de façon exceptionnelle son Service d'Accès pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration. Ces interruptions seront notifiées par e-mail à l'ABONNE au minimum vingt-quatre (24) heures avant qu'elles n'interviennent.

Dans l'hypothèse où le Service d'Accès serait interrompu pendant plus de huit (8) heures du fait d'une défaillance de NERIM non justifiée par un cas de force majeure, l'ABONNE, qui devra en faire la demande dans les vingt-quatre (24) heures à compter de la fin de l'interruption, bénéficiera d'une période de prolongation gratuite de son abonnement pour une période équivalente à celle de l'interruption survenue.

Outre cette indemnisation, l'ABONNE n'a droit à aucune autre indemnisation pour cette interruption de service.

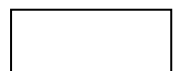
12.4 Force majeure. Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes Conditions, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de Force majeure telle que définie par la jurisprudence y compris l'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres ; et l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de télécommunications, à condition que l'autre partie soit informée promptement du retard ou du manquement, de même que de la cause et du retard envisagé.

12.5 Dissociation. Si une stipulation des présentes Conditions ou l'application d'une telle stipulation à l'ABONNE ou à NERIM était considérée par un Tribunal compétent comme contraire à une loi applicable, les autres stipulations des présentes conditions resteraient en vigueur et seraient interprétées de façon à donner effet à l'intention des parties, telle qu'exprimée à l'origine. Il est convenu que si une clause des présentes conditions était réputée nulle, les autres clauses conserveraient leur plein et entier effet.

12.6 Notifications. Toute notification faite aux termes des présentes devra l'être par écrit et envoyée à l'adresse de NERIM. L'ABONNE prendra soin de garder tout accusé de réception. Ces notifications prendront effet lors du premier jour ouvrable suivant la réception par NERIM de la notification, sauf impossibilité technique.

12.7 Délai de rétractation. En application de l'article L 121-20 du Code de la Consommation, l'ABONNE (personne physique) a la faculté d'exercer son droit de rétractation en contactant les services de NERIM par lettre recommandée avec accusé réception, dans un délai de sept (7) jours francs à compter de l'acceptation de l'offre, sous réserve, en cas de livraison d'un équipement de NERIM, que ce dernier soit retourné à l'expéditeur. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

L'exercice de ce droit de rétractation par l'ABONNE implique le remboursement, par NERIM, des sommes payées par l'ABONNE et l'annulation de l'abonnement. Dans l'hypothèse de livraison d'un équipement de NERIM, ce dernier devra être retourné complet (y compris les accessoires et le guide pratique) et présenter l'aspect du neuf. Le Client reste responsable des détériorations subies par le produit à compter de l'expédition. Le remboursement



s'effectuera après acceptation par NERIM de la marchandise retournée. Les frais de retour sont à la charge de l'ABONNE.

Conformément à l'article L 121-20 du Code de la Consommation, l'ABONNE qui utilise les Services de NERIM via son abonnement avant la fin du délai de sept (7) jours francs perd la faculté d'exercer son droit de rétractation

L'ABONNE déjà ABONNE à une offre d'accès NERIM, avant de souscrire l'offre pour laquelle le droit de rétractation a été exercé, restera automatiquement ABONNE à son ancienne offre. Toute résiliation par l'ABONNE devra alors être effectuée conformément aux Conditions Générales et Spécifiques de Vente afférentes à son ancienne offre.

12.8 Aucune action, quelque soit sa forme, ne pourra être engagée au titre du Contrat ou d'une Commande Acceptée, par l'une des parties à l'encontre de l'autre des parties plus de deux mois après la survenance de l'événement qui en est la cause, sous réserve de l'action en défaut de paiement qui pourra être intentée dans les trois (3) ans suivant la date du dernier paiement.

ARTICLE 13 – DROIT D'ACCÈS ET DROIT D'OPPOSITION AU FICHER INFORMATISÉ

La communication d'informations relatives à l'ABONNE est effectuée dans le respect des obligations et droits précisés dans la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Dans ce cadre tout Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives le concernant. Pour ce faire le client peut s'adresser au Service Client de NERIM. Par ailleurs, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'opposition à la cession à des tiers des informations nominatives détenues sur sa personne.

L'utilisation des adresses de courrier électronique à des fins commerciales autres que celles relatives aux informations délivrées sur les services proposés par NERIM, n'est effectuée que sur consentement exprès des Clients. S'agissant de l'utilisation des informations délivrées sur les services proposés par NERIM, le Client peut faire valoir son droit d'opposition à l'exception des informations nécessaires au bon fonctionnement de la formule d'abonnement.

S'agissant de l'utilisation des autres données nominatives relatives à l'ABONNE y compris les adresses postales, l'ABONNE peut faire valoir son droit d'opposition à toute utilisation commerciale de celles-ci en s'adressant au Service Client de NERIM.

Néanmoins NERIM peut communiquer les informations relatives aux Clients dans le cadre de réquisitions judiciaires.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE / REGLEMENTS DES LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Sous réserves de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.

CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTES APPLICABLES A NERIM HOSTING VDS (Virtual Dedicated Server)

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions particulières, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article. NERIM HOSTING VDS : nom du service de mise à disposition d'un hébergement virtualisé et à destination de Clients résidant en France métropolitaine.

La technologie utilisée par NERIM dans le cadre de l'offre NERIM Hosting VDS réside dans le partitionnement d'un ou plusieurs serveurs physiques en plusieurs serveurs virtuels isolés les uns des autres (technologie Vserver).

Blacklist : Liste noire, en anglais. Listes de serveurs ou de réseaux IP connus pour aider, accueillir, produire ou retransmettre des spams pour fournir un service pouvant être utilisé comme support pour l'expédition de spams.

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de préciser et modifier le contrat défini ci-dessus pour l'offre NERIM HOSTING VDS.

L'ABONNE reconnaît expressément que NERIM ne participe aucunement à la conception, au développement, et à la réalisation du site Internet de l'ABONNE, ou de ses outils informatiques de gestion et d'administration. L'ABONNE administre seul ses sites Internet.

ARTICLE 3. UTILISATION DU SERVICE

L'ABONNE n'a pas physiquement accès au serveur virtuel loué à NERIM mais dispose d'un accès "root" et d'une interface Web pour administrer à distance son serveur. L'ABONNE peut installer d'autres applications ou modifier les applications installées par défaut à l'exception du Kernel Linux que l'ABONNE ne doit pas tenter de modifier ou recompilier.

NERIM fournit exclusivement à l'ABONNE un service composé d'un serveur dédié virtuel, une bande passante, un logiciel d'administration au serveur.

Toute modification de la configuration du serveur se fait sous l'entière responsabilité de l'ABONNE et NERIM ne pourra être tenue pour responsable d'un défaut de fonctionnement du serveur consécutif à ces modifications.

NERIM adresse à l'ABONNE un courrier électronique de confirmation d'ouverture de compte, mettant à la disposition de celui-ci les codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à son serveur virtuel.

La date d'envoi des codes d'hébergement à l'ABONNE détermine la date initiale à laquelle la facturation prend effet.

L'ABONNE reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de NERIM toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent service, en connaissance de cause.

NERIM garantit un accès au serveur virtuel dans les conditions d'une fréquentation raisonnable. Dans l'hypothèse où, l'accès au Service ne pourra être maintenu en raison d'un trafic excédant les capacités du Service, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du Client.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE L'ABONNE

4.1 Tous les services fournis par NERIM ne peuvent être utilisés que dans un but licite.

L'ABONNE s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations sur Internet. La transmission ou le stockage d'informations ou données en violation avec les lois et règlements en vigueur est interdite, cela inclut sans y être limité, les documents portant atteinte aux droits d'auteurs, les informations qui présenteraient un caractère menaçant, choquant, violent, diffamatoire, xénophobe ou qui seraient contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

L'ABONNE déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, NERIM ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services de l'ABONNE.

Le non-respect par l'ABONNE des points visés ci-dessus et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir du serveur virtuel et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur le serveur virtuel et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour NERIM d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable le(s) serveur(s) virtuel de l'ABONNE et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels NERIM pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, l'ABONNE ne pourra prétendre au remboursement par NERIM des sommes déjà versées.

4.2 L'ABONNE est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit.

4.3 L'ABONNE dispose de la possibilité de créer et exécuter ses propres scripts CGI, PHP ou/et SQL. Toutefois NERIM se réserve le droit d'arrêter l'exécution de certains scripts s'ils prennent trop de puissance serveur et mettent en péril le bon fonctionnement de la plate-forme d'hébergement mutualisé de NERIM.

NERIM fera son possible pour aviser l'ABONNE qui utilise des scripts utilisant un trop grand pourcentage de ressources système avant de suspendre ceux-ci. Par contre, si les scripts causent des problèmes aux autres clients ou que ceux-ci prennent beaucoup trop de ressources ils pourront être stoppés sans préavis.

4.4 L'ABONNE s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités du serveur virtuel pour envoyer des

messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir.

En cas de non-respect de cet engagement, l'ABONNE reconnaît qu'NERIM est en droit de limiter, d'interrompre le service, voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements pour spamming envoyés par e-mail à l'ABONNE.

ARTICLE 5. OPTION(S)

- **Infogérance « à la demande »** : L'ABONNE dispose de la faculté de souscrire à un crédit d'intervention horaire, facturé à terme à échoir, et qui donne droit à ce dernier à des « crédits d'intervention », lesquels sont décomptés au fur et à mesure des interventions en infogérance réalisées à la demande de l'ABONNE.

- **Configuration spécifique du serveur Hosting VDS**: L'offre Nerim Hosting VDS comprenant des services pré installés, toutes demandes de la part de l'ABONNE aux fins d'avoir une configuration spécifique, feront l'objet d'une étude de faisabilité préalable de la part de NERIM. Toutes demandes d'installation de services autres que ceux inclus à l'offre Nerim Hosting VDS feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

- **Sauvegarde** : NERIM propose de manière optionnelle un service de sauvegarde du serveur virtuel.

La périodicité des sauvegardes est définie en fonction des besoins de l'ABONNE lors de la mise en production du serveur. De même, l'ABONNE pourra décider du nombre de sauvegardes précédentes (historiques) qu'il souhaite conserver sur l'espace de stockage.

Les sauvegardes sont initiées par les serveurs de backup de NERIM. En cas d'échec (accès au serveur dédié impossible...) un mail est envoyé automatiquement à l'ABONNE.

Les serveurs de backup de NERIM effectuent des sauvegardes "à chaud" des fichiers présents sur le serveur dédié.

L'ABONNE fait donc son affaire d'installer toute application nécessaire à la sauvegarde de ses données ou demander à Nerim de le faire en souscrivant à des prestations ponctuelles d'infogérance. Ainsi, s'il utilise par exemple des systèmes de stockage de SGBDR particuliers comme par exemple MySQL et InnoDB, il devra mettre en œuvre un script de sauvegarde, permettant ainsi de sauvegarder correctement ses bases de données dans un répertoire qu'il aura pris le soin de créer auparavant, comme par exemple /home/backup/.

NERIM n'a pas connaissance des données sauvegardées. Il appartient donc à l'ABONNE de s'assurer qu'il détient les droits suffisants sur ces données. De même que NERIM ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les répertoires sauvegardés.

Les données sauvegardées seront automatiquement supprimées le jour de la résiliation du serveur dédié par l'ABONNE.

Si l'ABONNE ne souscrit pas à l'option de sauvegarde, il demeure pleinement responsable de l'intégrité des données présentes sur le serveur dédié. A ce titre, il ne saurait se retourner contre Nerim en cas d'altération/destruction/perte... de celles-ci. Il s'engage par conséquent à en conserver une copie et faire ses propres sauvegardes.

ARTICLE 6. OBLIGATION DE NERIM

NERIM s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

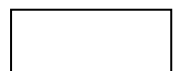
NERIM s'engage à :

6.1 Assurer l'accès au serveur 24h/24, tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, NERIM se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique, afin d'en améliorer son fonctionnement, ou pour toute opération de maintenance. NERIM informera alors auparavant, dans la mesure du possible le client, dans un délai raisonnable en précisant la date, nature et durée de l'intervention, afin que le client prenne ses dispositions.

6.2 Intervenir rapidement en cas d'incident.

6.3 Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

ARTICLE 7. RESPONSABILITÉ DE NERIM



7.1 La responsabilité de NERIM ne sera pas engagée dans les cas ci-après:

- Détérioration de l'application du fait de l'ABONNE ou par l'un de ses préposés et/ou non respect des conseils donnés ;

- Mauvaise utilisation des terminaux par l'ABONNE ou par l'un de ses préposés ;

- Destruction totale ou partielle des informations transmises ou stockées, à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement à l'ABONNE.

7.2 NERIM ne pourra être jugé responsable du non respect par l'ABONNE des règles, lois et obligations d'ordre public et de bonnes mœurs nationales ou internationales.

7.3 NERIM s'engage à respecter la protection du droit d'auteur de l'ABONNE.

7.4 Du fait des caractéristiques de l'Internet, que l'ABONNE déclare parfaitement connaître, NERIM ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment:

- Le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers et données sur le serveur.

- Les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toute information à caractère sensible pour l'ABONNE. NERIM ne peut être tenu pour responsable de leur gestion qui incombe à l'ABONNE.

7.5 NERIM s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services à l'ABONNE, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

7.6 NERIM ne saurait être tenue pour responsable du non respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, NERIM informe le client que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

7.7 Tout le personnel de NERIM est engagé vis à vis de la société par un contrat de travail, lequel stipule une clause de confidentialité et de non divulgation.

7.8 Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de la part de NERIM, sa Responsabilité sera limitée à la réparation ou au remplacement des Produits et Services, au choix de NERIM, à la réparation des seuls dommages directs subis par l'ABONNE, à l'exclusion de tous dommages indirects tels que par exemple des pertes de profits, et ce dans la limite des règlements effectués, au titre de l'abonnement perçus par NERIM jusqu'à la date du fait générateur de sa responsabilité.

ARTICLE 8. Interruption Moyenne de Service (IMS)

8.1 NERIM s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens. En conséquence, NERIM s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans qu'elle puisse le garantir compte tenu de la nature du réseau.

8.2 NERIM garantit une disponibilité du réseau supérieure ou égale à 99.44 % de chaque période mensuelle, en dehors d'un temps de maintenance planifié avec l'ABONNE et hors cas de force majeure.

En cas de manquement, le taux de pénalité décrit ci-dessous sera appliqué à la redevance mensuelle de la période de référence, hors options.

Ne peuvent être pris en compte pour le calcul des pénalités les temps d'indisponibilités ayant pour cadre une maintenance programmée, pour laquelle le client aura été prévenu au moins 24 heures à l'avance.

D<0,9944	P=10% de la redevance mensuelle
D<0,9850	P=15% de la redevance mensuelle
D<0,9700	P=20% de la redevance mensuelle
D<0,9500	P=40% de la redevance mensuelle
D<0,9000	P=70% de la redevance mensuelle
D<0,8500	P=100% de la redevance mensuelle

ARTICLE 9. DURÉE DU CONTRAT ET RÉSILIATION

La durée minimale d'abonnement à l'offre NERIM VDS dépend de l'offre souscrite par l'ABONNE.

L'ABONNE peut résilier son abonnement à NERIM et les différentes options auxquelles il a souscrit, par lettre

recommandée avec accusé de réception envoyée au moins trente (30) jours avant la date de la prochaine échéance de facturation. Dans ce cas, les sommes déjà versées lors de la souscription à l'abonnement restent acquises à NERIM. La résiliation prendra effet au terme de l'abonnement en cours.

L'abonnement est conclu pour la durée correspondant à l'engagement souhaité par l'ABONNE lors du passage de sa commande et est renouvelable par tacite reconduction, sauf en cas de résiliation conforme au paragraphe ci-dessus ou à l'article 9 Résiliation des conditions générales.

En cas de résiliation du service, l'ABONNE autorise NERIM à effacer toutes les données de l'ABONNE stockées sur les serveurs de NERIM.

ARTICLE 10. TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Il est précisé que les tarifs auxquels les présentes font référence sont :

- Les éventuelles frais d'accès au service permettant à l'ABONNE de pouvoir utiliser le service NERIM HOSTING VDS

- Le tarif de l'abonnement choisi par l'ABONNE.

Le coût des frais d'accès au service et/ou de l'abonnement est facturé à terme à échoir par NERIM.

Dans le cas où l'abonné a souscrit à l'option SMTP dédié et si l'adresse IP du serveur se retrouve blacklisté suite à une utilisation inadaptée du service, NERIM facturera au client, huit cent euros hors taxe (800 € HT) par journée passée, afin de déblacklister l'adresse IP du service.

CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTES APPLICABLES A L'OFFRE NERIM MUTUALISE

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions particulières, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article. NERIM MUTUALISE: nom du service de mise à disposition d'un accès Web/ Ftp et de boîte(s) email(s) à destination de Clients résidant en France métropolitaine.

NERIM propose à l'ABONNE l'hébergement dans ses DNS d'un nom de domaine et l'espace disque associé. L'ABONNE pourra choisir son adresse Web, dans la mesure où elle est disponible et s'il remplit les conditions nécessaires éventuelles et fournit les documents adéquats. L'ABONNE dispose d'une totale liberté quant au contenu de son espace web, dans la mesure où il est conforme aux lois et règlements en vigueur en France et dans son pays d'origine.

NERIM met à la disposition de l'ABONNE des adresses email, des alias email et des forward d'emails dont le nombre est défini dans la formule choisie par l'ABONNE. Il pourra choisir ses adresses dans la mesure où elles sont disponibles et acceptées par NERIM. Un certain nombre d'adresses techniques est réservé (comme par exemple mysql, abuse, system...).

Blacklist : Liste noire, en anglais. Listes de serveurs ou de réseaux IP connus pour aider, accueillir, produire ou retransmettre des spams ou fournir un service pouvant être utilisé comme support pour l'expédition de spams.

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de préciser et modifier le contrat défini ci-dessus pour l'offre NERIM MUTUALISE

L'ABONNE reconnaît expressément que NERIM ne participe aucunement à la conception, au développement, et à la réalisation du site Internet de l'ABONNE, ou de ses outils informatiques de gestion et d'administration. L'ABONNE administre seul ses sites Internet.

ARTICLE 3. UTILISATION DU SERVICE

L'ABONNE n'a pas physiquement accès au serveur sur lequel sont hébergés les services, mais dispose d'une interface Web pour administrer à distance ses services.

NERIM fournit exclusivement à l'ABONNE un service composé d'un espace web/ftp, un nombre de mail fonction de la formule d'abonnement choisi par l'ABONNE, une bande passante et un logiciel d'administration au(x) service(s).

Après l'inscription en ligne, l'ABONNE se voit attribuer un identifiant. Cet identifiant permet d'administrer les produits NERIM acquis par l'ABONNE. Il est communiqué par la suite d'autres identifiants à l'ABONNE, lui permettant

l'usage des produits NERIM (accès au serveur ftp, accès à la base de données, consultation des emails).

La date d'envoi des codes d'hébergement à l'ABONNE détermine la date initiale à laquelle la facturation prend effet.

L'ABONNE reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de NERIM toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent service, en connaissance de cause.

NERIM garantit un accès au(x) service(s) dans les conditions d'une fréquentation raisonnable. Dans l'hypothèse où, l'accès au Service ne pourra être maintenu en raison d'un trafic excédant les capacités du Service, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du Client.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE L'ABONNE

4.1 Tous les services fournis par NERIM ne peuvent être utilisés que dans un but licite.

L'ABONNE s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations sur Internet. La transmission ou le stockage d'informations ou données en violation avec les lois et règlements en vigueur est interdite, cela inclut sans y être limité, les documents portant atteinte aux droits d'auteurs, les informations qui présenteraient un caractère menaçant, choquant, violent, diffamatoire, xénophobe ou qui seraient contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

L'ABONNE déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, NERIM ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services de l'ABONNE.

Le non-respect par l'ABONNE des points visés ci-dessus entraînera le droit pour NERIM d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable le(s) service(s) de l'ABONNE et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels NERIM pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, l'ABONNE ne pourra prétendre au remboursement par NERIM des sommes déjà versées.

4.2 L'ABONNE est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit.

En cas de dépassement et si malgré trois avertissements de la part de NERIM enjoignant l'ABONNE de remédier à la situation, celui-ci continue d'outrepasser le volume de trafic et/ou l'espace de stockage autorisé, NERIM se réserve le droit de suspendre le(s) service(s).

4.3 L'ABONNE dispose de la possibilité de créer et exécuter ses propres scripts CGI, PHP ou/et SQL. Toutefois NERIM se réserve le droit d'arrêter l'exécution de certains scripts s'ils prennent trop de puissance serveur et mettent en péril le bon fonctionnement de la plate-forme d'hébergement mutualisé de NERIM.

NERIM fera son possible pour aviser l'ABONNE qui utilise des scripts utilisant un trop grand pourcentage de ressources système avant de suspendre ceux-ci. Par contre, si les scripts causent des problèmes aux autres clients ou que ceux-ci prennent beaucoup trop de ressources ils pourront être stoppés sans préavis.

4.4 L'ABONNE s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités du service mutualisé pour envoyer des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir.

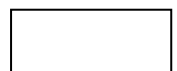
En cas de non-respect de cet engagement, l'ABONNE reconnaît qu'NERIM est en droit de limiter, d'interrompre le service, voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements pour spamming envoyés par e-mail à l'ABONNE.

4.5 L'ABONNE s'engage à ne pas tenter de pénétrer les systèmes informatiques de NERIM ou tenter de le faire.

ARTICLE 5. OBLIGATION DE NERIM

NERIM s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

NERIM s'engage à:



5.1 Assurer l'accès au serveur 24h/24, tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, NERIM se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique, afin d'en améliorer son fonctionnement, ou pour toute opération de maintenance. NERIM informera alors auparavant, dans la mesure du possible le client, dans un délai raisonnable en précisant la date, nature et durée de l'intervention, afin que le client prenne ses dispositions.

5.2 Intervenir rapidement en cas d'incident.

5.3 Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

ARTICLE 6. RESPONSABILITÉ DE NERIM

6.1 La responsabilité de NERIM ne sera pas engagée dans les cas ci-après:

- Détérioration de l'application du fait de l'ABONNE ou par l'un de ses préposés et/ou non respect des conseils donnés ;
- Mauvaise utilisation des terminaux par l'ABONNE ou par l'un de ses préposés ;

- Destruction totale ou partielle des informations transmises ou stockées, à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement à l'ABONNE.

6.2 NERIM ne pourra être jugée responsable du non respect par l'ABONNE des règles, lois et obligations d'ordre public et de bonnes mœurs nationales ou internationales.

6.3 NERIM s'engage à respecter la protection du droit d'auteur de l'ABONNE.

6.4 Du fait des caractéristiques de l'Internet, que l'ABONNE déclare parfaitement connaître, NERIM ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment:

- Le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers et données sur le serveur.

- Les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toute information à caractère sensible pour l'ABONNE. NERIM ne peut être tenu pour responsable de leur gestion qui incombe à l'ABONNE.

6.5 NERIM s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services à l'ABONNE, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

6.6 NERIM ne saurait être tenue pour responsable du non respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, NERIM informe le client que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

6.7 Tout le personnel de NERIM est engagé vis à vis de la société par un contrat de travail, lequel stipule une clause de confidentialité et de non divulgation.

6.8 Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de la part de NERIM, sa Responsabilité sera limitée à la réparation ou au remplacement des Produits et Services, au choix de NERIM, à la réparation des seuls dommages directs subis par l'ABONNE, à l'exclusion de tous dommages indirects tels que par exemple des pertes de profits, et ce dans la limite des règlements effectués, au titre de l'abonnement perçus par NERIM jusqu'à la date du fait générateur de sa responsabilité.

ARTICLE 7. DURÉE DU CONTRAT ET RÉSILIATION

La durée minimale d'abonnement à l'offre NERIM MUTUALISE dépend de l'offre souscrite par l'ABONNE.

L'ABONNE peut résilier son abonnement à NERIM et les différentes options auxquelles il a souscrit, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au moins trente (30) jours avant la date de la prochaine échéance de facturation. Dans ce cas, les sommes déjà versées lors de la souscription à l'abonnement restent acquises à NERIM. La résiliation prendra effet au terme de l'abonnement en cours.

L'abonnement est conclu pour la durée correspondant à l'engagement souhaité par l'ABONNE lors du passage de sa commande et est renouvelable par tacite reconduction, sauf en cas de résiliation conforme au paragraphe ci-dessus ou à l'article 9 Résiliation des conditions générales.

En cas de résiliation du service, l'ABONNE autorise NERIM à effacer toutes les données de l'ABONNE stockées sur les serveurs de NERIM.

ARTICLE 8. TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Il est précisé que les tarifs auxquels les présentes font référence sont :

- Les éventuelles frais d'accès au service permettant à l'ABONNE de pouvoir utiliser le service NERIM HOSTING VDS

- Le tarif de l'abonnement choisi par l'ABONNE.

Le coût des frais d'accès au service et/ou de l'abonnement est facturé à terme à échoir par NERIM.

Dans le cas où l'abonné a souscrit à l'option SMTP dédié et si l'adresse IP du serveur se retrouve blacklisté suite à une utilisation inadaptée du service, NERIM facturera au client, huit cent euros hors taxe (800 € HT) par journée passée, afin de déblacklister l'adresse IP du service.

Le :

Nom :

Cachet et signature *

*** Faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé»**

Merci de parapher chacune des pages précédentes de ce document